

Département de l'Hérault



Commune de MARSILLARGUES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 09 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

| NOMBRE DE MEMBRES |                               |                                     |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| En exercice       | Présents au Conseil Municipal | Qui ont pris part à la délibération |
| 29                | 25                            | 29                                  |

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjointes au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

### OBJET : EVENEMENTIEL – GESTION DES MANIFESTATIONS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES SENS DES 5 CONTINENTS

Madame Christelle COCCA, 6<sup>ème</sup> Adjointe à la culture, aux traditions et aux anciens combattants, rapporteur, expose :

Dans le cadre des projets participatifs et citoyens visant à améliorer le cadre de vie, la Ville de Marsillargues propose aux habitants d'embellir la commune en participant à un concours des façades fleuries.

En adéquation avec le règlement de voirie adopté en 2018, les habitants pourront s'inscrire à ce concours dont la remise des prix aura lieu le 5 juin 2021 sous réserve des conditions sanitaires.

Pour accompagner les habitants dans ce projet, la Ville a mis en concurrence plusieurs partenaires potentiels. Seule la pépinière Les Sens des 5 Continents a répondu.

Madame COCCA propose d'approuver les termes de ce partenariat.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exposé de Mme Christelle COCCA et les termes du partenariat.

**APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe en annexe à la présente délibération.


**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits aux budgets correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.

 Le Maire,  
Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.